

2008/323 - Attribution de subventions d'un montant total de 10 000 € à trois associations (Croc'Ethic, Insertion et Terroirs, Ardear) qui opèrent sur les "circuits courts de distribution" (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 16/06/2008, p. 1186)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit donc d'une subvention globale pour trois associations qui opèrent sur les circuits courts de distribution. Vous savez qu'à Lyon, à l'heure où le baril de pétrole est à 136 dollars, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'encourager une agriculture responsable, réduisant les kilomètres parcourus des productions et nous pensons que c'est urgent d'œuvrer dans cette direction, pour une véritable politique de développement durable, mais je vais peut-être écouter avec attention M. Royer et vous répondre.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, vous nous demandez aujourd'hui de voter une subvention de 10.000 € à trois associations qui opèrent sur « les circuits courts de distribution ».

Les services proposés par ces associations trouvent preneurs en ville, ils peuvent correspondre à de nouveaux modes de fonctionnement urbains.

Nous ne remettons pas en cause l'utilité de ces circuits intermédiaires de distribution. En revanche, nous pensons que la Ville de Lyon n'a pas à financer ces circuits, aussi courts soient-ils.

Aussi, laissons la commercialisation de nos produits se faire par des professionnels : les commerçants, les marchés traditionnels, les marchés de producteurs, les marchés bio...

Ces circuits constituent aujourd'hui des niches économiques qui doivent rester dans la sphère privée.

Il n'est qu'à voir les budgets annoncés pour deux de ces associations soit 191 000 euros pour l'une et 180 000 euros pour l'autre, des budgets qui sont assimilables à des chiffres d'affaires d'entreprises.

Dès lors, pourquoi donner des subventions à des associations qui remplacent des entreprises. Dans d'autres lieux, on parlerait de para commercialisme ou de concurrence déloyale.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que ces associations s'exerçant au para commercialisme bénéficient déjà largement de fonds publics via les collectivités régionales, départementales et l'Etat.

Donc, nous voterons contre ce dossier.

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, Adjointe : Je voudrais simplement vous dire qu'au Japon, 16 millions de personnes utilisent aujourd'hui, les circuits courts de distribution pour s'alimenter. Pensez-vous que le Japon soit un pays où la concurrence est déloyale et faussée ?

Je vous explique en deux mots. A Lyon, nous avons choisi de développer ces entreprises dès 2003. Aujourd'hui, nous avons huit entreprises qui distribuent 3 000 paniers de produits frais de proximité sur 30 points de diffusion. Ce sont 27 emplois créés, et 70 agriculteurs qui sont maintenus sur leur exploitation périurbaine.

Ces projets, nous les soutenons, parce que nous les pensons innovants, créateurs d'emplois, et nous pensons qu'ils s'inscrivent dans une politique concrète de développement durable. Il ne s'agit bien évidemment pas de soutenir directement des entreprises. Il s'agit de soutenir des associations qui font de la sensibilisation sur ces questions de distribution en circuit court et les entreprises en question sont le plus souvent sur un statut coopératif d'intérêt collectif.

Je voulais simplement vous dire, ce que nous soutenons, nous, c'est un mode de consommation où l'intérêt individuel rejoint l'intérêt général : une alimentation saine pour le consommateur, une agriculture responsable de proximité pour le producteur et des créations d'emplois pour les diffuseurs.

Les marchés lyonnais, Monsieur Royer, ne souffrent aucunement de la création des AMAP pour la bonne raison que les producteurs diffusent bien souvent également sur les marchés lyonnais.

Je tiens également à vous préciser, puisque nous avons eu un débat en commission à ce sujet, qu'aucun Lyonnais n'est obligé dans notre ville de s'abonner à une AMAP, rassurez-vous. Il s'agit bien de répondre à une demande, voire même à une tendance. Il s'agit bien d'un commerce, mais d'un commerce qui respecte l'homme et son environnement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Pour clore la polémique, je dirai que nous aidons toutes les formes de commerces lorsque nous mettons à disposition des commerçants de la presque île un certain nombre de fonds, d'animateurs, lorsque nous signons des contrats FISAC. On pourrait dire également que c'est une aide indirecte au commerce local. Donc, cela veut dire qu'effectivement nous souhaitons pouvoir soutenir le commerce lyonnais dans toute sa diversité, que ce soit le commerce individuel, le commerce sur les marchés, ou des nouvelles initiatives de ce genre, qui personnellement me semblent très en harmonie avec la tendance du moment.

On voit tous dans quelle situation nous sommes, on sait tous également qu'il faut maintenir l'agriculture périurbaine et que si les collectivités locales ne s'engageaient pas dans une aide à l'agriculture

périurbaine sous quelques formes que ce soit, et bien elles dépériraient et donc, nous aurions je crois une carence tout à fait fondamentale pour nos concitoyens parce que ce sont des paysages qui également disparaîtraient, un environnement, qui aujourd'hui est considéré comme favorable pour l'ensemble de notre agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Démocrate–Modem et Ensemble Pour Lyon ont voté contre, sauf M. Huguet.)

(Adopté.)